

Compte rendu de la séance du 7 décembre 2018

Présents : M. BONNET Bernard, Mme BRUNON Hélène, M. BAREL Thierry, M. FAVERJON Philippe, M. PERRIN David, Mme MOLLARET Françoise, M. PATOUILLARD Cédric, M. REYMONDON Frédéric, M. GUYON Thierry, Mme PELLISSIER Élisabeth, Mme. LE GALL Martine, Mme MERLE Anne-Marie, M. MAYET Ywan.

Excusés : M. FOURNIER Jean-Michel, Mme FAURE Murielle, M. MOUSSU Stéphane, Mme BARD-SAMUEL Ingrid, Mme, RODRIGUEZ Frédérique.

Secrétaire de la séance : Thierry BAREL

Vote de crédits supplémentaires - St Maurice (DE 2018 078)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2018 ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2313	Constructions	-35000.00	
2313 - 142	Constructions	35000.00	
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Convention dossiers CNRACL CDG 42 2019-2022 (DE 2018 079)

Monsieur le Maire propose de charger le Centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale de la Loire de prendre en charge l'établissement complet des dossiers CNRACL de la commune à compter du 1^{er} janvier 2019 pour une durée de 48 mois, selon les tarifs fixés. Il présente la convention correspondante et demande au conseil de se prononcer. Ce dernier approuve à l'unanimité.

Avenant n°4 au contrat d'assurance prévoyance avec la MNT agents communaux (DE 2018 080)

M. le Maire rappelle aux membres de l'assemblée qu'à la demande des collectivités et établissements publics du département, le Centre de gestion a signé en 2013 une convention de contractualisation en prévoyance dont chaque collectivité qui en avait fait la sollicitation, a pu en bénéficier sous forme d'un contrat spécifique d'assurance prévoyance, que nous avons ratifié par **délibération n°DE_2014_105 du 14 décembre 2014**.

M. le Maire rappelle également que ce contrat a déjà nécessité trois avenants afin de faire évoluer celui-ci conformément à la nouvelle réglementation, et suite au déséquilibre entre cotisations reçues et prestations versées, d'instaurer en 2017 et 2018 une hausse tarifaire.

Au titre de la contractualisation, la MNT établit annuellement son rapport de suivi avec obligation de préciser si le contrat demeure ou non en équilibre financier.

Il se trouve que le déséquilibre constaté dès 2015 demeure, nécessitant pour la pérennité du contrat d'adapter celui-ci par avenant.

Pour autant le Conseil d'Administration du Centre de gestion, soucieux d'assurer la pérennité de nos contrats « prévoyance », a préféré opter pour une majoration des cotisations dès l'année prochaine, selon les préconisations de la mutuelle.

Néanmoins, pour tenir compte du travail de prospective mené et de l'augmentation du nombre d'adhérents qui peut permettre également de tendre vers l'équilibre souhaité sans pour autant dégrader le côté qualitatif de notre convention, ne s'appliquera qu'une hausse tarifaire de 2,5% pour l'ensemble des groupes.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'appliquer les préconisations retenues au titre de la convention dans les mêmes formes pour les appliquer en l'état à notre contrat d'assurance prévoyance, ce qui est approuvé à l'unanimité.

Convention d'objectifs avec le Département en vue de la labellisation "Villages sport nature" (DE 2018 081)

Monsieur le Maire rappelle que la commune a candidaté auprès du Département de la Loire afin d'être labellisée « Villages sport nature ». A ce titre, le Conseil Départemental a retenu le projet de la commune et décidé d'octroyer une subvention d'un montant de 16 650 euros.

Monsieur le Maire présente la convention en vue de la labellisation fixant les engagements de la commune. Il demande au Conseil de se prononcer sur cette convention. L'assemblée approuve à l'unanimité ce partenariat.

Convention Département enveloppe territorialisée Centre Bourg (DE 2018 082)

Monsieur le Maire rappelle le projet de requalification du Centre Bourg et la demande de financement auprès du Conseil Départemental. Il rappelle également la délibération n°DE_2018_001 arrêtant le plan de financement de l'opération. Il fait part au Conseil de la décision du Conseil Départemental d'apporter son soutien à ce dossier à hauteur de 131 000 euros. Afin de finaliser ce financement, une convention doit être signée. Il demande donc au Conseil de se prononcer sur cette dernière. La convention est approuvée à l'unanimité.

Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage aménagement Centre-Bourg (DE 2018 083)

Monsieur le Maire rappelle le projet de requalification du Centre Bourg et les travaux que celui-ci va engendrer. Cet aménagement s'effectuera en partenariat avec Saint-Étienne Métropole, le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable du Haut Forez (SIAEP) et le Syndicat Intercommunal d'Energie de la Loire.

Cette opération relève de compétences croisées de la Métropole et de la commune principalement :

- Pour la Métropole :
 - Voirie, y compris trottoir et stationnement ;
 - Enfouissement/extension des réseaux de télécommunication et d'électricité ;
 - Assainissement ;

- Pour la commune :
 - Éclairage public et mise en lumière ;
 - Espaces verts et arbres d'alignement ;
 - Place publique non circulée, non stationnée ;
 - Vidéosurveillance ;
 - Nettoisement ;
 - Déneigement.

Les travaux d'enfouissement/extension des réseaux basse tension et télécom sont délégués au SIEL. Les travaux d'eau potable restent sous maîtrise d'ouvrage du SIAEP du Haut Forez ; un groupement de commande sera effectué entre la commune et ce dernier.

La mise en œuvre de l'opération d'aménagement du bourg nécessite une organisation croisée des compétences (SEM/Commune) pour répondre aux exigences particulières du chantier, notamment en termes de cohérence et de coordination des interventions.

Monsieur le Maire présente donc une convention donnant la maîtrise d'ouvrage unique à la commune de Saint-Maurice-en-Gourgois pour l'opération « aménagement du Centre Bourg ». Cette convention définit donc les principes d'organisation, le périmètre d'intervention, les participations financières des acteurs. Le Conseil adopte cette convention de délégation de maîtrise d'ouvrage.

Approbation convention groupement de commandes avec le SIAEP Centre-Bourg (DE 2018 084)

Monsieur le Maire soumet au Conseil une convention pour la constitution d'un groupement de commandes avec le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable du Haut Forez (SIAEP), dans le cadre de l'opération d'aménagement du Centre Bourg.

Cette démarche s'inscrit dans un souci de cohérence en termes d'aménagement des espaces publics et de coordination ainsi que dans un but d'économie générale de l'opération. La convention précise les obligations respectives de chacune des parties. Cette nouvelle convention est également adoptée.

Acquisition maison DEFAY (DE 2018 085)

Monsieur le Maire fait part du courrier de la famille DEFAY informant la municipalité de son intention de vendre son bien situé 6 chemin de Chabannes. Après plusieurs rencontres et discussion, le prix proposé est de 30 000 euros. Ce bâtiment fait partie intégrante du périmètre d'aménagement du Centre Bourg et notamment de réfection de la rue de Chabannes. Cette acquisition apparaît donc comme indispensable afin d'améliorer la réalisation du projet (largeur de chaussée, trottoir...). Le Conseil approuve cette acquisition à l'unanimité.

Travaux SIEL aménagement Centre-Bourg (DE 2018 086)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les travaux d'Aménagement du Centre Bourg

Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par son Comité et son Bureau, le Syndicat Intercommunal d'Energies de la Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents.

Par transfert de compétences de la commune, il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux faisant l'objet de la présente. Il perçoit, en lieu et place de la commune, les subventions éventuellement attribuées par le Département de la Loire, le Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes, l'Union Européenne ou d'autres financeurs.

Financement :

Coût du projet actuel :

Détail Participation	Montant HT	% - PU	Participation	
SEM	Travaux		commune	
Génie civil télécom chemin de Chabannes	4 200 €	100%	0€	4 200 €
Dissimulation BT chemin de Chabannes	26 350 €	49,0%	0€	12 911 €
Éclairage placette et cheminement piéton centre bourg	46 220 €	71%	32 816 €	0%
TOTAL		76 770 €	32 816 €	17 111 €

Ces contributions sont indexées sur l'indice TP 12.

Le Conseil Municipal :

- ✓ Prend acte que le SIEL, dans le cadre des compétences transférées par la commune, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de "Aménagement Centre Bourg" dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Monsieur le Maire pour information avant exécution.
- ✓ Approuve le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté.
- ✓ Décide d'amortir ce fonds de concours en 5 années (de 1 à 15 années)

Subvention associations (DE 2018 087)

Suite à la proposition de la commission, Monsieur le Maire propose de voter les subventions suivantes :

Foyer d'éducation populaire	600 euros
St-Mau en fête	750 euros
Volley loisirs SMG	150 euros

TOTAL	1 500 euros

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité

Subvention association coopérative École des Marronniers classe astronomie (DE 2018 088)

Monsieur le Maire fait part de la demande de subvention de la part de l'école pour le financement d'une classe astronomie pour les classes de CP et CE1 : 3 jours à Bully au mois de février prochain sur le thème de l'astronomie. 54 enfants de la commune sont concernés. Monsieur le Maire propose de s'appuyer sur la délibération du 29 avril 2016 pour les aides aux familles pour les voyages scolaires, à savoir 6 euros par enfant par jour, ce qui représente ici 972 euros.

Il précise que le montant de la subvention sera versé à l'association coopérative de l'école des Marronniers. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'attribuer une subvention de 972 euros pour la classe astronomie organisée par l'école communale.

Compte-rendu des commissions communales et intercommunales :

- ✓ Mme BRUNON et Mme. MOLLARET indiquent que le logiciel de gestion « petite enfance » (école, garderie, cantine, car) est commandé. Un travail important doit être fait pour bien paramétrer ce dernier avec notre configuration. L'objectif est de pouvoir s'en servir pour le printemps.
Le planning de certains agents va être revu suite au constat d'effectifs réduits le mercredi et au grand nombre d'enfants présents à la garderie le matin et le soir.
Une rencontre avec l'inspectrice de circonscription a permis de faire le point sur la problématique des effectifs et du nombre d'enfants hors commune. Une charte de fonctionnement sera proposée aux communes voisines.
Mme. MOLLARET indique qu'une visite des locaux de l'école sera faite en présence de l'adjudant chef dans le cadre de la procédure de confinement, intrusion.
- ✓ Mme. BRUNON indique qu'une procédure est en cours pour une maison située rue des dames afin de pouvoir effectuer des travaux nécessaires à la sécurité des riverains et voisins.
- ✓ Une rencontre s'est tenue avec 3F Immobilière Rhône Alpes propriétaire du bâtiment dit « des sœurs ». Il s'avère qu'il y a de moins en moins de locataires et qu'il n'y a pas de travaux programmés par le bailleur sur ce bâtiment. Il apparaît que le bailleur ne souhaite pas investir et se désintéresse quelque peu de ce bâtiment.
- ✓ Mme. BRUNON informe le Conseil qu'un travail est mené sur l'Eglise afin de connaître les éventuels travaux à effectuer. Une architecte s'est déplacée et proposera un devis pour effectuer un diagnostic complet de l'édifice.
- ✓ Monsieur le Maire fait part d'une opération de nettoyage des chemins communaux qui s'est déroulée avec les bénévoles des associations de la commune, après la casse liée à la grosse chute de neige. Monsieur le Maire tient à remercier l'ensemble de ces bénévoles.

✓ Monsieur le Maire informe le Conseil qu'à partir du 4 février prochain, la collecte des ordures ménagères se fera sur 2 jours. Le mercredi pour le bas de la commune et le lundi pour le haut. Une information sera faite au porte à porte avec des rappels sur les règles de tri notamment.

*Vœux du personnel le 14/12 à 18h30

*Vœux du Maire le 5 janvier à 11h00

*Prochain Conseil le 18 janvier (à confirmer).